

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du LUNDI 02 MAI 2022

Qui s'est tenue à 20h30 à la mairie de Tourville sur Odon  
Sous la Présidence de Monsieur Didier BOULEY, Maire

-Présents : 11

Fabienne MANSION - Catherine REGNIER- Nicolas RENARD - Olivier LE MEILLEUR- Claire BARUCHELLO- Françoise LAMBERT- David HEBERT- Laurence COUDRAIS - Carole TURQUETIL- Jérôme VIBERT-

-Absente excusée : Aurélie BLONDEL

-Absent : Olivier HUET

- Pas de remarque sur le compte rendu du dernier conseil municipal

## **AXA , proposition offres Complémentaire Santé et Dépendance**

Mr le Maire a été contacté par la Société AXA afin de lui présenter un contrat « santé communale » destiné à la protection maladie complémentaire des seniors et des travailleurs non-salariés habitant la commune. Ce contrat permettrait d'obtenir un tarif de groupe négocié avantageux pour les personnes qui le désirent en comparaison avec la couverture actuelle. Il a été également présenté une « Assurance Dépendance », permettant en cas d'adhésion, en remboursement de 6 mois de mensualité. Pour pouvoir en bénéficier, les personnes doivent résider dans la commune.

Cette démarche nécessite un accord préalable de la commune afin de pouvoir engager les différentes étapes de la mise en place. Il est rappelé que le rôle de la commune se limite à la mise en relation avec l'assureur sous forme de communication.

Une présentation par M. Bruno CARETTE référent de la Mutuelle Santé AXA de ce projet de santé communale aux élus suivi d'une discussion avec les élus a eu lieu.

Le Conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à poursuivre la mise en place de ce contrat de « santé communale » et du contrat d'assurance dépendance. Voté par 9 pour et 2 abstentions.

## **Loyer logement du Presbytère– Appartement C, 21 Route de Bretagne**

L'appartement C du 1<sup>er</sup> étage situé au 21 route de Bretagne est libre depuis le 18 Janvier 2022.

Après travaux de rénovation, il sera de nouveau disponible à la location.

A l'unanimité le Conseil municipal décide qu'un affichage sera fait en mairie et que l'agence LAFORET sera en charge de trouver un nouveau locataire.

Montant du loyer hors charge : 340.00€ mensuel (surface d'environ 32 m2)

## **Location du logement communal du Presbytère, Appartement B, 21 Route de Bretagne**

Le logement communal du Presbytère appartement B situé au 21 route de Bretagne étant disponible à la location suite au départ de l'ancien locataire, après affichage en mairie et proposition de l'agence immobilière LAFORET de Aunay sur Odon, la location de ce logement non meublé est attribuée à Madame Alexandra DODEMAN pour un loyer mensuel de 320.00€ hors charge .

## **Convention reversement de la Taxe d'Aménagement avec la Communauté Urbaine Caen la Mer**

L'objet de la convention est de prévoir et d'autoriser le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par la Communauté Urbaine au profit de la commune sur :

- Toutes les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature,
- Toutes les opérations d'aménagement soumises au régime des autorisations d'urbanisme situé sur le territoire communautaire.

La Communauté Urbaine reversera à la commune de Tourville sur Odon, 75% du montant de la taxe d'aménagement qu'elle a perçu sur les opérations citées à l'article 1er, pour lesquelles l'autorisation d'urbanisme a été délivrée à partir du 1er janvier 2017. La présente convention est conclue pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté Urbaine Caen la Mer.

#### Délibération Convention Territoriale Globale avec la CAF

La commune de Tourville Sur Odon prend en charge le fonctionnement du Relais Petite Enfance avec une participation financière des communes de Verson, de Mouen, ainsi qu'avec la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre d'une convention Contrat Enfance Jeunesse. Le Contrat Enfance Jeunesse va être remplacé à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 par La Convention Territoriale Globale (Ctg).

Afin de pouvoir bénéficier des aides de la CAF, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Calvados pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2022 jusqu' au 31 décembre 2025.

#### Départ du médecin

Le 17 mars 2022, le conjoint du Docteur Rodrigues a informé Monsieur le Maire du départ du médecin courant mai.

Un courrier a été reçu en mairie demandant la résiliation du contrat de location pour le 14 mai 2022.

Monsieur le Maire regrette fortement ce départ et rappelle qu'un logement communal a été mis à disposition à titre gracieux après travaux et mise en conformité en attendant la livraison du Cabinet médical (Mai 2022).

#### Recours suite refus permis de construire

Le permis de construire déposé le 17 juillet 2020 concernant les parcelles 707 0 AD105 et 707 0 AD106 a été refusé.

Un avis défavorable a été émis par l'Agence Routière Départemental considérant que l'accès au projet se situe dans une courbe, la visibilité est restreinte. La sécurité des usagers de la route départementale N° 89 et ceux de l'accès n'est pas garantie.

Un courrier daté du 29 mars 2022 de l'avocat du propriétaire nous est parvenu avec pour motif « Réclamation préalable indemnitaire et demande d'indemnisation ». Le préjudice estimé étant de 90 000€ de prix de vente et de 4 000€ de frais de conseil.

Dans ce courrier, il est fait référence à un certificat d'urbanisme du 13 juin 2019, il s'agit d'un CUa (permet de connaître les règles d'urbanisme applicables à un terrain) et non d'un CUb (permet de savoir si un projet peut être réalisé sur un terrain). Il y a également une contestation de l'avis de l'agence routière.

Une réponse écrite au recours gracieux est en cours d'élaboration par le service juridique de Caen La Mer.

#### Places de parking rue des boqueteaux

Les logements en cours de construction rue du Boqueteau par Inolya ne disposant que d'une seule place de parking, il est prévu la création de 13 places de parking en dalles alvéolées engazonnées en face de ces logements. Le coût sera pris en charge sur les droits de tirage de la commune.

#### Participation marchés Caen La Mer

Dans le cadre des groupements de commandes, Caen La Mer va relancer les marchés suivants :

- Fourniture de papier pour l'imprimerie et la reprographie : Le marché prendra effet au 1er janvier 2023 et s'achèvera le 31 décembre 2023. Il est renouvelable par reconduction tacite, sans que sa durée totale puisse excéder 4 ans, chaque période de reconduction ayant une durée de 1 an.

- Vérifications périodiques : le marché durera 3 ans à compter du 1er janvier 2023.

Accord du conseil municipal.

#### Elections Législatives : organisation des bureaux de vote des 12 et 19 Juin prochain

Bureau de vote du 12 Juin 2022 : Didier BOULEY Président

8h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 15h30	15h30 - 18h00
Jérôme VIBERT	Catherine REGNIER	Aurélié BLONDEL	Carole TURQUETIL
Claire BARUCHELLO	Laurence COUDRAIS	(A Définir)	Fabienne MANSION
Didier BOULEY	(A Définir)	Françoise LAMBERT	Nicolas RENARD

**Bureau de vote du 18 Juin 2022 : Didier BOULEY Président**

8h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 15h30	15h30 - 18h00
Olivier LE MEILLEUR	Catherine REGNIER	Aurélie BLONDEL	Carole TURQUETIL
(A Définir)	Laurence COUDRAIS	Jérôme VIBERT	Fabienne MANSION
Didier BOULEY	David HEBERT	Françoise LAMBERT	Nicolas RENARD

**Informations diverses :**

Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe avoir reçu en date du 05 avril dernier la lettre de démission de Monsieur DUCHENNE Nicolas motivée par une évolution professionnelle majeure.

Convention Fredon

La convention avec Fredon Normandie est à renouveler. Elle porte sur l'accès aux actions d'animation et sur la définition des modalités de destruction des nids de frelons asiatiques dans le cadre du plan de lutte collective décliné dans le Calvados pour 3 ans. Elle ne s'applique qu'à la condition que l'EPCI ait signé la convention d'animation avec FREDON Normandie. Elle est valable pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle sera renouvelée annuellement par tacite reconduction pour deux années supplémentaires, soit jusqu'à fin 2026. Les communes s'engagent :

- à déclarer sur le portail les nids secondaires qui lui sont signalés
- à prendre en charge les coûts de destruction des nids secondaires de frelons asiatiques signalés, sur le domaine public comme sur le domaine privé, durant le plan de lutte collective. Elles bénéficieront sur cette période de la participation du Conseil Départemental du Calvados à hauteur de 30% plafonné à 110€,
- à faire former, si ce n'est pas déjà le cas, leur référent par FREDON Normandie (1/2 journée).
- à choisir 4 prestataires de désinsectisation parmi la liste proposée par FREDON Normandie.

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur Eric LEVERT est désigné référent communal à titre gracieux, pour assurer la surveillance des sites et gérer les signalements arrivés en mairie.

Accord du conseil.

Logement pour accueil de ressortissant Ukrainien

Les travaux de rafraîchissement du logement sont terminés depuis la semaine dernière. Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui ont participé à ces travaux.

Monsieur le Maire remercie également les élus mouennais qui ont décidé, lors du dernier Conseil municipal, de financer pour moitié avec Tourville Sur Odon les frais d'accueil des réfugiés ukrainiens.

Monsieur LEREVEREND, Maire de Mouen, a fait part ce dimanche du besoin d'accueil de 5 Ukrainiens. Monsieur Le Maire a donné son accord. Les ressortissants devraient arriver très prochainement. Il sera fait un appel pour aménager le logement suivant les besoins identifiés.

Demande cirque

Des demandes régulières d'installations temporaires de spectacle de cirque parviennent en mairie.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal. Accord du conseil municipal

## Tour de table

### *Nicolas RENARD*

-Travaux d'enrobé refaits rue du Lavoir, rue des Gais Pinsons et route de Bretagne ;

-Lavage des vitres des bâtiments du cœur de bourg : mairie, salle polyvalente et bibliothèque municipale

Après consultation auprès de différentes sociétés, l'entreprise Venoix Propreté Services est retenue pour une fréquence de 3 fois /an pour un coût annuel de 780.00€. Accord du conseil.

- les besoins du service peuvent amener à créer des emplois non-permanents, pourvus directement par des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité concernant le personnel pour l'entretien des bâtiments communaux.

Proposition de recruter 2 adjoints techniques, à raison de 20h/semaine chacun pendant la période de juillet pour assurer les fonctions d'agent d'entretien et seconder le personnel communal, faire des petits travaux d'entretien, du nettoyage et de peinture des bâtiments communaux.

Ils sont rémunérés sur le 1<sup>er</sup> Echelon du 1<sup>er</sup> grade de catégorie C.

Un affichage sera fait en mairie pour le recrutement de ces 2 contrats, destinés à des étudiants majeurs de la commune.

Vote à l'unanimité

### *Catherine REGNIER*

-Une demande écrite a été reçue en mairie pour pouvoir suivre un CAP petite enfance en alternance à l'école maternelle de Tourville. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat après prise de renseignement complémentaire quant à la possibilité d'obtenir des aides de l'état.

-Départ de Claire BARUCHELLO à 23H10

-Départ de Françoise LAMBERT à 23h20

### *Laurence COUDRAIS*

Suite à la demande d'une habitante, a souhaité savoir si une réflexion était menée sur la création d'un jardin partagé.

Réponse : pas prévu pour l'instant de la part de la mairie. Si des habitants souhaitent mettre en place un jardin partagé, ils peuvent se rapprocher de la mairie pour faire part de leur projet.

### *Jérôme VIBERT*

Commission animation : Préparation de la fête communale du samedi 18 juin,

de 10h à 17h des activités seront proposées aux tourvillais , un feu d'artifice clôturera cette journée.

### *Fabienne MANSION*

-Transport : 2 lignes Twisto supplémentaires en septembre

-attributions en cours des nouveaux logements de INOLYA et Caen la Mer Habitat du lotissement l'Orée du Bocage

-bibliothèque municipal : appel à des bénévoles

**Prochain conseil municipal : le LUNDI 27 JUIN 2022 à 20h30**

Levée de séance à 23h30

